

MALISE-ACCIDENT GRAVE



1. Alarmer les
secours au **144**

Informations à transmettre

Qui ? Nom et N°de Tél. de l'appelant

Quoi ?

Ce qui s'est passé:
type d'événement,
facteurs en cause etc...

Où ?

Lieu précis (adresse complète,
difficultés d'accès)

Quand ?

Temps écoulé
depuis l'événement

Combien ? Nombre de personnes

atteintes, types de blessures

Autres ?

Symptômes observés,
mesures prises etc...

2. En attendant les secours

• Observer et évaluer la situation

• Réfléchir: y a-t-il un danger pour moi ?

• Agir: évaluer l'état du blessé et
apporter les premiers secours
selon ses connaissances
Demander aux témoins
de rester sur les lieux



Pour un corps étranger dans un œil,
ne pas toucher, mais consulter un
ophtalmologue.

3. Accueillir les secours et les
orienter dans le bâtiment

4. Appeler le N° 1222

EXPOSITION A DES PRODUITS CHIMIQUES

Intoxication

Urgences
médicales **145**



Pour recevoir une aide téléphonique
sur les toxiques et les antidotes
(centre suisse d'information toxicologique)

Projection/contact

Dans l'oeil

1. Rincer abondamment l'œil avec
de l'eau ou faire une douche oculaire

2. Appeler le N° 144

3. Appeler le N° 1222

Pour un corps étranger dans un œil,
ne pas toucher, mais consulter un
ophtalmologue.



Sur la peau ou les habits

1. Enlever les habits souillés

2. Laver abondamment
la partie exposée avec de l'eau

3. Appeler le N° 144

4. Appeler le N° 1222

Urgence que faire?

INCENDIE 118

URGENCE MEDICALE 144

INTOXICATION 145

POLICE 117

INCIDENT 1222



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
SAINTÉ AU TRAVAIL, ENVIRONNEMENT
PREVENTION, SECURITE

INCENDIE OU EXPLOSION

1. Alarmer les 118

Service d'incendie et de Secours - SIS
ou appuyer sur un
bouton alarme-feu



Informations à transmettre

- Qui ? Nom et N° de Tél. de l'appelant-e
- Quoi ? Ce qui s'est passé :
matières en feu, pollution,
facteurs en cause etc...
- Où ? Lieu précis (adresse complète,
difficultés d'accès)
- Autres ? Mesures prises, renseignements
permettant d'aider les pompiers

2. Agir

- Sauver les personnes est une priorité
- Si possible, commencer la lutte contre le feu
- Le cas échéant, se conformer aux instructions des responsables de la sécurité

Alarmer la sécurité interne au
N° 1222 ou 022 379 1222

3. Accueillir les secours et les orienter dans le bâtiment

Les consignes locales de sécurité, présentes dans chaque bâtiment, doivent être connues AVANT qu'un événement ne se produise. Il est impératif de repérer leur emplacement, de les consulter régulièrement et de s'y conformer.

ÉVACUATION



Au signal d'évacuation



1. Suivre les instructions données

2. Apporter de l'aide à vos voisins-es si nécessaire



3. Fermer portes et fenêtres



4. Rejoindre la place de rassemblement par la sortie la plus proche

URGENCE SURETÉ

• Agression, vol ou vandalisme en cours, menace grave
Alarmer la police 117

• Personne indésirable, constatation de vol ou de vandalisme accomplis
Alarmer la sécurité interne au N° 1222 ou 022 379 1222



INCIDENT CHIMIQUE BIOLOGIQUE OU RADIOACTIF

En cas de déversement, fuite de liquide toxique ou de gaz, odeur suspecte, etc...

1. Éviter toute exposition
2. Quitter les lieux rapidement
3. Fermer les portes et bloquer l'accès (par exemple dans un couloir)

4. Alarmer le 1222
(004.1) 22 379 1222

5. Accueillir les secours



D'autres questions ?

Pour d'autres renseignements sur la santé et la sécurité au travail, vous pouvez vous adresser :

pour les sciences,
Raphaël MAON, tél. 93 163

pour la médecine,
Audrey MACLEJWSKI, tél. 91058

pour les autres facultés, administration,
Anna-Sofia FERRO-LUZZI, tél. 977 51

Suite à chaque événement/incident

Remplir la déclaration au moyen du formulaire en ligne sur le site :
www.unige.ch/steps